

Règlement du Petit Bourdichoux



Chers parents, Cher Petit Bourdichoux,

Vous venez d'entrer dans la grande famille des Bourdichoux. La troupe vous propose des ateliers danses folkloriques tous les **mercredis soirs de 17h30 à 18h30** qui ont pour objectif la présentation d'un spectacle au Printemps, à plusieurs dates.

Les qualités requises sont la joie de vivre, l'amour de la danse et l'**assiduité** qui est la clé d'une année dans de bonnes conditions. Pour se faire, il est **NECESSAIRE** de respecter les règles suivantes :

- Présence à toutes les répétitions mercredis soirs de 17h30 à 18h30: hors vacances scolaires de septembre à décembre + même pendant les vacances scolaire de janvier à mai
- Toute absence doit être signalée et justifiée 24 heures à l'avance
- Aucune absence au spectacle n'est acceptée : le calendrier définitif vous sera fourni avant les vacances de la Toussaint

A partir de 3 ans (l'année du spectacle)

Tout engagement est définitif : l'intégralité des répétitions et spectacles devront être honorés.

Le choix de l'engagement devra être fait avant les vacances de la Toussaint.

La cotisation demandée s'élève à **20€** et comprend l'inscription, 1 entrée au spectacle à St Sornin et un tee-shirt remis en fin de saison. 15€ à partir du 2^{ème} enfant. A payer dès l'engagement.

Bienvenue !

Bulletin d'inscription à retourner au responsable du groupe avec le règlement

Nom----- Prénom-----

Date de naissance-----N° tel :-----

Adresse Mail-----

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des Bourdichoux et m'engage à le respecter

Signatures : Papa

Maman

Moi